

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de MONS-BORINAGE**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Boulevard Président Kennedy N° : 2 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.5.2, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 8, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Torrekens Alain

De Lambrechies 81

7390 Quaregnon

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Crombez Barbara

Rue d'Appolon 38

7080 Frameries

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-30

Fin de mandat :

Administrateur

Osiyer Brahim

Rue Emile Vandervelde 42

7033 Cuesmes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Decoster Christa

Chemin des Charbonniers 13

7050 Jurbise

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Fourmanoît Fabrice

Avenue des droits de l'homme 17

7330 Saint-Ghislain

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Dufrane Florent

Rue Brunehaut 212

7024 Ciplu

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

Corda Giovanna

Maurice Brohée 92

7300 Boussu

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Ninfa Giuseppina

Place de Lambrechies 14

7340 Colfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Ducobu Jean

Rue de Beaulieu 101

7021 Havré

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Goffard Jean-Christophe

Rue de l'Ecole 41

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-17

Fin de mandat :

Administrateur

Vandenbrouck Line

Rue du Mazy 17

FRANCE

Début de mandat : 2020-12-17

Fin de mandat :

Administrateur

Barvais Marc

Rue des Représentants 22

7012 Jemappes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2022-01-01

Président du Conseil d'Administration

Meunier Marie

Place du Parc 29

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Ouali Mélanie

Rue de la Drève 89

7011 Ghlin

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Baurain Pascal

Rue d'Ath 6

7330 Saint-Ghislain

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Dubois Philippe

Rue Grande 1

4260 Braives

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-07-01

Fin de mandat :

Administrateur

Kayembe Samy

Rue Devaux 29

7011 Ghlin

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

Willems Steve

Rue des Prisonniers 18

7032 Spiennes

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-24

Fin de mandat :

Administrateur

Crepin Vincent

Rue des Chartriers 6

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Andre Yves

Clerfayt 7

7030 Saint-Symphorien

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

RSM InterAudit (B00091)

0436391122

Chaussée de Waterloo 1151

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2024-06-30

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

Saey Catherine (A01954)

Arnaud Céline (A01858)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>1.950.988</u>	<u>2.797.329</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>240.019.222</u>	<u>234.866.315</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	499.230	625.417
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	239.022.122	233.746.782
Terrains et constructions		22	178.494.100	178.800.585
Installations, machines et outillage		23	12.404.357	11.068.159
Mobilier et matériel roulant		24	7.895.935	7.584.853
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	29.321.401	29.450.534
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	10.906.329	6.842.651
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	497.870	494.116
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	150.004	150.000
Participations		282	150.004	150.000
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	347.866	344.116
Actions et parts		284	347.866	344.116
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	117.651.723	108.141.154
Créances à plus d'un an		29	9.244.703	13.388.201
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	9.244.703	13.388.201
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	4.638.070	3.874.554
Stocks		30/36	4.638.070	3.874.554
Approvisionnements		30/31	4.638.070	3.874.554
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	83.711.907	72.749.634
Créances commerciales		40	72.653.824	63.987.199
Autres créances		41	11.058.083	8.762.435
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	16.872.763	14.573.663
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.184.280	3.555.102
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	359.621.933	345.804.798

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	<u>106.718.156</u>	<u>71.204.424</u>
Indisponible	6.7.1	10/11	20.014.757	21.945.705
		110		
		111	20.014.757	21.945.705
		12		
Plus-values de réévaluation				
Réserves				
Réserves indisponibles		13	2.415.153	2.346.208
Réserves statutairement indisponibles		130/1	2.415.153	2.346.208
Acquisitions d'actions propres		1311	656.764	656.764
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319	1.758.389	1.689.444
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	57.662.623	18.441.068
Subsides en capital		15	26.625.623	28.471.443
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		16	<u>3.291.598</u>	<u>48.300.188</u>
Charges fiscales		160/5	3.291.598	48.300.188
Grosses réparations et gros entretien		160	2.325.993	47.524.345
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
		163		
	6.8	164/5	965.605	775.843
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	249.612.179	226.300.186
Dettes à plus d'un an	6.9	17	163.849.528	167.565.988
Dettes financières		170/4	136.768.720	137.465.782
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	136.768.720	137.465.782
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175	26.107.972	26.224.408
Fournisseurs		1750	26.107.972	26.224.408
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	972.836	3.875.798
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	83.845.542	57.382.700
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	19.958.740	18.513.851
Dettes financières		43	10.000.000	6.061
Etablissements de crédit		430/8	10.000.000	6.061
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	27.685.618	26.067.889
Fournisseurs		440/4	27.685.618	26.067.889
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	48.592	45.041
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	23.743.702	11.512.093
Impôts		450/3	7.094.390	1.993.149
Rémunérations et charges sociales		454/9	16.649.312	9.518.944
Autres dettes		47/48	2.408.890	1.237.765
Comptes de régularisation	6.9	492/3	1.917.109	1.351.498
TOTAL DU PASSIF		10/49	359.621.933	345.804.798

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	353.553.553	284.340.909
Chiffre d'affaires	6.10	70	280.547.653	256.405.139
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	0	17.436
Autres produits d'exploitation	6.10	74	27.211.968	25.426.259
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	45.793.932	2.492.075
Coût des ventes et des prestations		60/66A	311.887.002	281.726.547
Approvisionnements et marchandises		60	57.190.130	53.897.738
Achats		600/8	57.973.735	54.109.571
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-783.605	-211.833
Services et biens divers		61	76.033.439	71.904.424
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	152.804.420	131.849.730
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	19.807.132	18.416.294
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	145.125	342.306
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	263.664	5.843.539
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.631.152	1.946.550
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	3.011.940	-2.474.034
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	41.666.551	2.614.362

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.201.878	2.262.163
Produits financiers récurrents		75	2.201.878	2.262.163
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	3.064	3.352
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.198.814	2.258.811
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	4.529.142	4.421.381
Charges financières récurrentes	6.11	65	4.529.142	4.421.381
Charges des dettes		650	4.329.728	4.374.212
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	199.414	47.169
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	39.339.287	455.144
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	39.339.287	455.144
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	39.339.287	455.144

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	57.662.623	18.441.068
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	39.339.287	455.144
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	18.323.336	17.985.924
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		10.133.315
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		10.133.315
Affectation aux capitaux propres		691/2		10.133.315
à l'apport		691		10.133.315
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	57.662.623	18.441.068
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	2.797.329
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	82.175	
Amortissements	8003	928.516	
Autres	(+)/(-) 8004	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.950.988	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	11.259.852
8022	147.136	
8032		
(+)/(-) 8042	29.220	
8052	11.436.208	
8122P	XXXXXXXXXX	10.634.435
8072	302.543	
8082		
8092		
8102	0	
(+)/(-) 8112		
8122	10.936.978	
211	499.230	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	318.196.527
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.928.720	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	9.309.622	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	329.434.869	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	XXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	11.488.964	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291	55.863	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	0	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	150.940.769	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	178.494.100	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	92.445.949
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5.373.915	
Cessions et désaffectations	8172	2.304	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	32.930	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	97.850.490	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	81.377.790
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	4.071.266	
Repris	8282	619	
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	2.304	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	85.446.133	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	12.404.357	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	46.434.087
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.052.066	
Cessions et désaffectations	8173	0	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	62.037	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	48.548.190	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	38.849.234
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.800.305	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	1.898	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	0	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313	818	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	40.652.255	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	7.895.935	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	122.032

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8164		
8174		
8184		
8194	122.032	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8254P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8214		
8224		
8234		
8244		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P	XXXXXXXXXX	122.032
-------	------------	---------

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8274		
8284		
8294		
8304		
8314		
8324	122.032	

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(25)		
------	--	--

DONT

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

250		
251		
252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	29.450.534
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.093.269	
Cessions et désaffectations	8175	845	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	30.542.958	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.220.002	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315	1.555	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1.221.557	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	29.321.401	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	6.842.651

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 13.580.848

Cessions et désaffectations

8176 83.361

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -9.433.809

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 **10.906.329**

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) **10.906.329**

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8392P	XXXXXXXXXX	150.000
	4	
8362		
8372		
(+)/(-) 8382		
8392	150.004	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	<u>150.004</u>	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	344.116

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363 3.750

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 347.866

Plus-values au terme de l'exercice

8453P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284) 347.866

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
ProtonW.be 0713654140 BELGIQUE	Parts sociales de type A	15	14,42		2021-12-31	EUR	929.846	-19.296

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490 Total charges à reporter

Produits acquis

490000 Traitements personnel nommé

Assurances 2023

Exercice
2.674.283
509.996
991.539
695.229

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 20.014.757	21.945.705
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742 8745 8746 8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Ventilation du compte Apports par secteur et associés

Secteur A (hospi Aigu)				
Associés	Nbre d'actions	Souscrit	Non appelé	Libéré
Ville de Mons	50.000	1.239.467,63 €	464.800,36 €	774.667,27 €
Commune de Frameries	7.000	173.525,46 €	37.184,03 €	136.341,43 €
Commune de Quaregnon	1	24,79 €	- €	24,79 €
Université Libre de Bruxelles	2.000	49.578,70 €	18.592,01 €	30.986,69 €
Université Mons-Hainaut				
TOTAL	59.001	1.462.597	520.576	942.020

Secteur B (hospi psychiatrique)				
Associés	Nbre d'actions	Souscrit	Non appelé	Libéré
Ville de Mons	480.224	11.904.762,01 €		11.904.762,01 €
Ville de Saint-Ghislain	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €
Commune de Frameries	67.231	1.666.666,60 €		1.666.666,60 €
Commune de Colfontaine	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €
Commune de Quévy	80	1.983,20 €	- €	1.983,20 €
Commune de Jurbise	1	24,79 €	- €	24,79 €
C.P.A.S. de Mons	156.643	3.882.946,73 €	- €	3.882.946,73 €
Province de Hainaut	57.627	1.428.571,39 €		1.428.571,39 €
Province de Hainaut	6.000	148.736,11 €	92.960,07 €	55.776,04 €
Université Mons-Hainaut	1.000	24.789,35 €	18.592,01 €	6.197,34 €
Ethias	200	4.957,88 €	- €	4.957,88 €
TOTAL	769.206	19.068.396	111.552	18.956.844

Secteur C (non hospitalier)		
Associés	Nbre d'actions	Libéré
Ville de Mons	1	24,79 €
Commune de Frameries	1	24,79 €
C.P.A.S. de Mons	4.671	115.793,44 €
TOTAL	4.673	115.843

Secteur D (immobilier)		
Associés	Nbre d'actions	Libéré
Ville de Mons	1	24,79 €
Commune de Frameries	1	24,79 €
TOTAL	2	50

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision suppléments médecins avance Covid INAMI
Provision litige travaux

Exercice
700.843
182.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	19.958.740
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	18.490.024
Autres emprunts	8851	1.468.716
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) **19.958.740**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	45.550.044
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	45.550.044
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	5.894.510
Fournisseurs	8872	5.894.510
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 **51.444.554**

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	91.218.676
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	91.218.676
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	20.213.462
Fournisseurs	8873	20.213.462
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	972.836

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 **112.404.974**

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	120.501.767
8931	
8941	
8951	
8961	120.501.767
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	120.501.767
8922	66.712.219
8932	
8942	
8952	
8962	66.712.219
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	66.712.219

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	7.094.390
450	
9076	
9077	16.649.312

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Prorata intérêts d'emprunts Ambroise Pare
- Prorata intérêts d'emprunts Chêne aux Haies

Exercice
519.001
89.321

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Budget des moyens financiers	139.759.409	125.866.655
Suppléments de chambre	1.035.563	642.271
Forfait Convention Inami	10.494.325	10.010.211
Produits accessoires	48.231	28.991
Produits pharma	40.864.991	36.127.076
Honoraires	85.861.935	81.678.132

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0		0
---	-----	---	--	---

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	2.797		2.732
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2.454		2.439
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	2.978.935		3.054.108

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	114.608.376		98.769.665
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	34.133.545		29.178.651
Primes patronales pour assurances extralégales	622			
Autres frais de personnel	623	4.062.499		3.901.414
Pensions de retraite et de survie	624			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	744.725	980.557
Reprises	9113	599.600	638.251
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	983.688	6.443.399
Utilisations et reprises	9116	720.024	599.860
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	299.193	129.599
Autres	641/8	2.331.959	1.816.951
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	78,7	93,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	143.487	171.833
Frais pour la société	617	2.538.282	4.612.010

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.881.598	1.972.372
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>45.793.932</u>	<u>2.492.075</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	45.793.932	2.492.075
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	619	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	40.131.613	250.000
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	5.661.700	2.242.075
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>3.011.940</u>	<u>-2.474.034</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	3.011.940	-2.474.034
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	4.464	3.843
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		-3.714.264
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	3.007.476	1.236.387
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	569.489	264.759
9146	4.128.997	2.682.263
9147	20.175.432	18.929.869
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	15.157.472
91621	
91631	18.241.912
91711	
91721	
91811	61.258.073
91821	61.258.073
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	150.004	150.000
9262	150.004	150.000
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	88.061
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	48.400
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

MODIFICATION DES REGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement par application des taux annuels suivants :

Frais d'établissement

- Frais de constitution et d'apports	33%
- Autres frais d'établissement	33%
- Intérêts intercalaires	10%
- Frais de restructuration	33%

Immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles	33%
---------------------------------	-----

Constructions

- Constructions	3%
- Autres droits réels sur des immeubles	3%
- Grosses réparations et gros entretiens	10%
- Agencement des immeubles	3%
- Matériel d'équipement médical	20%
- Matériel d'équipement non médical et mobilier	10%
- Matériel roulant	20%
- Matériel et mobilier informatique	20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et à 4%.

Par exception, pour les constructions de type modulaire préfabriqué, le taux d'amortissement est de 10 % par an.

Par exception, la valeur des travaux de rénovation d'immeuble faisant partie des actifs transférés lors de l'opération de cession à titre gratuit d'universalité entre l'ASBL Centre Régional de Mons-Borinage et le Centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage, continue à être amortie au taux de 2,17 % qui était appliqué avant la cession.

2. Les constructions qui, lors de leur acquisition sont, en raison de leurs caractéristiques techniques destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, sont amorties sur leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.
4. L'amortissement prend cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en état d'exploitation effective.
5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues aux n°1 à 4.
6. Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.
7. Si des subsides d'investissements ou des avances du Ministère de la Santé Publique, autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976, ont été allouées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation au compte "autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations.
8. Les primes de fermeture relatives aux biens immobiliers font l'objet de réductions échelonnées au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour lesquelles la prime a été obtenue. Quant à celles relatives aux frais de fonctionnement, elles sont transférées au compte de résultats sur base d'un plan échelonné.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition, au prix moyen pondéré ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Conseil d'Administration décide du montant des réductions de valeur compte tenu d'une analyse individualisée des créances douteuses

Une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

Créances sur patients

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- Créances non échues (facturation de décembre de l'année X) : pas de perte attendue ;
- Créances relatives à la facturation de janvier à novembre de l'année x : perte attendue de 25 % de la valeur nominale ;

- Créances relatives à la facturation de l'année x-1 : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- Créances relatives à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 75 % de la valeur nominale ;
- Créances antérieures à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 100 % de la valeur nominale.

Créances sur organismes assureurs :

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- Couverture à 100 % des créances relatives aux facturations des années X-2 et plus.

La prévision du rattrapage de l'exercice en cours est établie sur base des règles ministérielles connues au moment du calcul. Cette estimation se fait de manière prudente compte tenu des incertitudes liées aux modalités de révision des sous-parties concernées.

Le montant définitif du rattrapage positif ou négatif est enregistré sur base des révisions communiquées par le Ministre de la Santé Publique.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les emprunts subsidiés par la Région wallonne (dits « emprunts CRAC ») sont comptabilisés par écriture miroir au sein des comptes annuels (17/29 et 41/42), les charges financières relatives à ces emprunts étant compensées par un remboursement des intérêts opéré par le CRAC.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES

Pour les agents statutaires comme pour les agents contractuels, la provision pour pécules de vacances de l'année X, est égale au montant du pécule de vacances servi l'année X-1 aux agents en activité au 31 décembre de l'exercice X-1, majoré d'un pourcentage tenant compte des augmentations barémiques et de l'indexation.

~~**PROVISION POUR CHARGES DE PENSIONS STATUTAIRES**~~

~~Le montant de la provision est réévalué chaque année sur base d'une simulation de l'évolution des réserves du fonds de pension Ethias, dans l'hypothèse d'un fonds croissant (+ 5 ETP statutaires par an) et compte tenu des informations disponibles sur les différents paramètres influençant l'évolution des réserves de ce fonds.~~

~~La provision vise à couvrir, pendant une période d'au moins 5 ans après épuisement des réserves du fonds de pension Ethias, la différence entre d'une part le coût estimé des cotisations de base, des cotisations de responsabilisation et de la pénalité liée au deuxième pilier contractuel, et d'autre part le produit de la masse salariale cotisable et du taux d'alimentation du fonds de pension retenu pour la dernière année précédant l'épuisement des réserves du fonds de pension.~~

RECETTES DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DE MATERIEL DE SYNTHESE

Compte tenu des décalages de facturation importants pouvant exister par rapport au moment de la délivrance, les recettes facturées en début d'année postérieure à l'exercice considéré, font l'objet d'une écriture de régularisation visant à les associer à l'exercice considéré et à garantir ainsi la concomitance entre les charges et recettes d'un même exercice.

Justification des modifications apportées aux règles d'évaluation

1^{ère} modification : application d'un taux d'amortissement spécifique aux immobilisés objet de la cession à titre gratuit d'universalité entre l'ASBL Centre Régional de Mons-Borinage et le Centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage.

Justification : continuité dans l'application du taux d'amortissement.

Impact financier : néant, ce taux ayant été également appliqué en 2021

2^{ème} modification : reprise de la provision pour charges de pensions statutaires (secteurs A et B).

Justification : Le Conseil d'administration, qui a pris en sa séance du 12 avril 2023 la décision de modifier les règles d'évaluation sur ce point et de procéder à la reprise de l'intégralité de cette provision dans les comptes du Secteur A et du Secteur B pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2022, justifie cette décision comme suit :

« Il ressort du rapport de la Cour des comptes de septembre 2021 portant sur l' « Analyse financière des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne » (p. 37) que, dans le secteur médico-social, seul le CHUPMB a constitué des provisions pour pensions et obligations similaires. Tel n'est pas le cas de Vivalia, l'ISPPC et ISOSL.

Considérant que :

- *L'article III.89, § 1^{er} du Code de droit économique précise que « Toute entreprise (...) procède, une fois l'an au moins, avec bonne foi et prudence, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir à la date choisie un inventaire complet de ses avoirs et droits de toute nature, de ses dettes, obligations et engagements de toute nature relatifs à son activité et des moyens propres qui y sont affectés (...) » ;*
- *L'article 3:1, alinéa 1^{er} de l'AR/CSA institue le principe de l'image fidèle : « les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de la société (...). » ;*
- *En matière de règles d'évaluation, l'article 3:6, § 1^{er} de l'AR/CSA précise que « L'organe d'administration (...) détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1^{er} (...). Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société (...). (...) ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société (...). » ;*

- *L'article 3:8, alinéa 2 de l'AR/CSA précise que les règles d'évaluation « sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de la société (...), de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologique, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'article 3:1, alinéa 1^{er}. »*
- *L'article 3:10 de l'AR/CSA institue le principe de prudence : « les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi » ; ce principe est réitéré par l'article 3:29 de l'AR/CSA en matière de provisions pour risques et charges.*

Considérant la pratique des autres intercommunales actives dans le domaine médico-social ;

Considérant l'intégration structurelle des activités hospitalières du Secteur A au sein de la future association sans but lucratif « NEW HELORA » ;

Considérant que bien que le risque sous-jacent ne soit pas absent, il y a cependant lieu de tenir compte :

- *Des caractéristiques propres au CHUPMB ;*
- *D'un manque de comparabilité avec les autres intercommunales actives dans le domaine médico-social, en ce que la constitution par le CHUPMB de la provision pour pensions ne permet pas de donner à la situation financière de l'intercommunale une image fidèle comparable à celle résultant de la situation financière desdites autres intercommunales ;*
- *De la modification substantielle engendrée par l'intégration structurelle des activités hospitalières du Secteur A dans l'association sans but lucratif « NEW HELORA » sur sa structure du patrimoine ; et*
- *Du souci essentiel et fondamental de continuité des activités de l'intercommunale ;*

Le Conseil d'administration décide d'adapter, conformément à l'article 3:8, alinéa 2 de l'AR/CSA, les règles d'évaluation du CHUPMB en ce qui concerne les provisions pour risques et charges et de procéder à une reprise de l'intégralité de la provision pour charges de pensions statutaires constituée dans les comptes du Secteur A et du Secteur B pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2022. »

Impact financier :

Secteur A : + 30.738.516,88 €

Secteur B : + 9.393.096,68 €

Remarque

En 2022, un inventaire des stocks du quartier opératoire et du laboratoire de biologie clinique a été réalisé (ce qui n'était pas le cas les années précédentes) ; il en résulte un impact positif sur les comptes 2022 du CHU Ambroise Paré, à hauteur respectivement de 759.502,37 € et 614.583,37 €.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Événements majeurs survenus après la clôture.

3.1 Apport de branche d'activité hospitalière secteur A (CHU Ambroise Paré) à la société coopérative NEW HELORA

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023. L'objectif est la mise en oeuvre progressive et phasée d'une gestion opérationnelle intégrée du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Pôle Hospitalier Jolimont, par une intégration structurelle au sein d'une association sans but lucratif de droit privé. Le transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) se réalisera en deux phases successives :

- Première phase : le CHUPMB transfère sa branche d'activité hospitalière secteur A à la société coopérative NEW HELORA ;
- Deuxième phase : la société coopérative NEW HELORA est transformée le jour même en ASBL.

Ce transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) s'effectue sous la forme d'un apport de branche d'activité s'élevant à 32.767.090,22 €, lequel apport est rémunéré par des actions attribuées au CHUPMB (participation du CHUPMB dans la société coopérative NEW HELORA). Lors de la transformation de NEW HELORA en ASBL, les actions de la société coopérative NEW HELORA seront annulées, de telle sorte que la participation dans NEW HELORA, enregistrée à concurrence de l'apport de branche, devra faire l'objet d'une prise en charge, qui viendra en déduction des fonds propres du CHUPMB secteur A.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités hospitalière secteur A (CHU Ambroise Paré) seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte de NEW HELORA à partir de cette date.

3.2 Cession de la branche d'activités « logistiques » à l'intercommunale logipôle

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023. L'objectif est l'intégration des activités « logistiques » (issues de manière transversale des Secteurs A, B et C du CHUPMB et du PÔLE HOSPITALIER JOLIMONT) au sein de la nouvelle intercommunale société coopérative « LOGIPÔLE », constituée par acte notarié le 12 avril 2023.

La branche d'activités « logistiques » du CHUPMB fera l'objet d'une cession à titre gratuit de branche d'activité. Concrètement, ce faisant, la cession à titre gratuit de branche d'activité aura pour effet juridique d'entraîner le transfert de plein droit au LOGIPÔLE des actifs et des passifs se rattachant à cette branche d'activité. La cession de la branche d'activités « logistiques » s'opérant à titre gratuit, le CHUPMB ne recevra par conséquent aucune rémunération de quelque nature que ce soit (ni actions du LOGIPÔLE, ni toute autre forme de rémunération en espèces ou en nature) en contrepartie du transfert de cette branche d'activité.

En l'absence de contrepartie, les actifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de charges exceptionnelles dans le chef du CHUPMB, tandis que les passifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de produits exceptionnels.

L'actif net ainsi transféré constituera, par conséquent, une moins-value exceptionnelle dans le chef du CHUPMB.

Sur la base de la situation comptable au 31 décembre 2022, l'actif net des activités « logistiques » s'élève à :

- 384.211,63 € pour le Secteur A ;
- 231.278,31 € pour le Secteur B ;
- 24.956,14 € pour le Secteur C.

Soit, au total au niveau du CHUPMB, 640.446,08 €, charge qui se rapportera à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2023, conformément à la décision du Conseil d'administration du 12 avril 2023 considérant que cet élément ne devait pas impacter les comptes de l'exercice 2022.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités « logistiques » seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte du LOGIPÔLE à partir de cette date.

3.3 Conséquences patrimoniales

Ces opérations de réorganisation auront pour effet que :

- Les fonds propres du secteur A du CHUPMB seront réduits à concurrence de 32.767.090,22 € ;
- Les fonds propres demeurant au 1er janvier 2023 dans ce secteur seront positifs à concurrence de 57.697,53 €.

Par ailleurs, les fonds propres des autres secteurs du CHUPMB s'élèvent, au 31/12/2022, à :

- Secteur B : 57.718.853,80 €
- Secteur C : 683.209,14 €
- Secteur D : 49,58 €

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2022

1) Evolution de l'activité.

L'année 2022 a été marquée par une activité soutenue au CHU Ambroise Paré, les effets de la crise Covid sur la fréquentation de l'hôpital étant devenus marginaux.

La progression de l'activité qui aurait pu être attendue au vu de la forte demande de soins, a toutefois été tempérée par la pénurie de personnel infirmier, qui n'a pas permis de déployer la pleine capacité de l'hôpital faute de moyens humains.

Le CHP Chêne aux haies, quant à lui, a retrouvé le niveau d'activité qui était le sien avant la crise.

Dans le secteur non hospitalier, les maisons de repos voient leur taux d'occupation revenir progressivement au niveau de l'avant-Covid.

Le taux d'occupation des crèches reste relativement stable par rapport à l'an dernier.

2) Les comptes annuels consolidés

L'exercice 2022 se clôture par un bénéfice consolidé de 39.339.286,79 € :

- Résultat bénéficiaire de 28.958.113,29 € pour le secteur A des activités d'hospitalisation générale ;
- Résultat bénéficiaire de 10.381.173,50 € pour le secteur B des activités psychiatriques ;
- Résultat à l'équilibre de 0 ,00 € pour le secteur des activités non hospitalières (après prise en compte d'une libéralité consentie par le secteur B au secteur C à concurrence du déficit de celui-ci, soit).

Ce résultat s'explique par une reprise de provisions importante.

En effet, par décision du Conseil d'administration du 12 avril 2023, il a été décidé de modifier les règles d'évaluation relatives à la constitution d'une provision pour charges de pensions statutaires, et de procéder à la reprise des provisions constituées au cours des exercices précédents, à hauteur de 30.738.516,88 € pour le secteur A et 9.393.096,68 € pour le secteur B.

Le total du bilan s'élève à 359.621.933,00 €.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

2.1) Bilan consolidé

Le total des actifs immobilisés s'élève à 241.970.209,70 €, soit une augmentation de 1,81 % par rapport à l'exercice 2021, imputable essentiellement à la construction d'un nouveau pavillon au CHP Chêne aux Haies.

Le volume des actifs circulants progresse, essentiellement du chef de l'augmentation des créances (patients et organismes assureurs), passant de 108.141.153,98 € à 117.651.723,30 €.

Les capitaux propres progressent fortement de 71.204.424,26 € à 106.718.155,04 € (delta positif de 35.513.730,78 €) :

Capitaux propres 2021 : 71.204.424,26 €

+ Variation compte Apports : - 1.930.948,44 € (-1.931.047,60 € démissions d'actionnaires + 99,16 € souscription de nouvelles actions par des actionnaires existants)

+ Variation compte Autres réserves indisponibles : + 68.944,00 € (+ 68.944,00 € transfert de l'ASBL P'tits Fours)

+ Variation compte Résultat reporté : + 39.221.555,77 € (bénéfice de l'intercommunale : 39.339.286,79 € - transfert ASBL P'tits Fours 117.731,02 €)

+ Variation compte Subsidés d'investissements : - 1.845.820,55 €

= Capitaux propres 2022 : 106.718.155,04 €

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit recule légèrement, en raison du remboursement progressif des emprunts contractés en vue de financer les travaux d'infrastructures réalisés de 2014 à 2018.

Au niveau des autres dettes à long terme, on constate une diminution de la dette vis-à-vis de la Santé Publique, relative aux avances Covid reçues en 2020 (- 2.902.962,57 €). Ce montant a été transféré à l'actif, la créance totale de l'Intercommunale vis-à-vis de la Santé Publique étant plus importante que la dette.

2.2) Compte de résultats consolidé

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2021, une progression du chiffre d'affaires (+9,42 %), les principales recettes hospitalières découlant en tout ou en partie de l'activité (budget des moyens financiers, honoraires, forfaits de

conventions INAMI) repartant à la hausse après la crise Covid, malgré les limitations inhérentes aux ressources humaines disponibles.

La masse salariale est portée à la hausse malgré le contexte de réduction des effectifs déployés, en raison des multiples indexations salariales (5 en 2022) et de l'application des nouvelles échelles IFIC.

Le résultat d'exploitation consolidé (hors charges et produits non récurrents) est de - 1.115.441,62 €, le résultat courant (hors charges et produits non récurrents) de - 3.442.705,37 €, et le résultat de l'exercice de + 39.339.286,79 €.

2.3) Comptes de résultats par secteur

2.3.1) Secteur aigu - CHU Ambroise Paré (secteur A)

L'inflation galopante, qui se traduit par une forte augmentation du prix des biens et services, et par des indexations salariales à répétition (5 en 2022) pèse fortement sur le résultat des hôpitaux qui couvrent une partie de leurs frais de fonctionnement par prélèvement sur les honoraires médicaux, lesquels accusent un retard d'indexation par rapport à l'évolution des frais qu'ils sont censés couvrir.

Les prix de l'énergie ont impacté également les résultats des hôpitaux.

L'implémentation de l'IFIC, en année pleine à partir de 2022, a pesé aussi négativement sur les résultats, le financement octroyé couvrant insuffisamment le coût de la revalorisation salariale accordée.

Le compte de résultat en 2022 fait apparaître une augmentation des produits d'exploitation de +6,8% et des charges d'exploitation de 5,3%.

L'évolution des principaux postes du compte de résultat durant l'année 2022 peut se résumer aux éléments suivants :

- La progression de 7.844.947€ du Budget des Moyens Financiers du CHU Ambroise Paré, principalement par les multiples indexations des salaires et le financement des nouveaux barèmes IFIC appliqués toute l'année en 2022 ; et cela malgré le transfert du financement du projet For K et Rhéseau Santé mentale enfants et adolescents vers le CHP, tout comme les charges liées à cette activité.

A noter l'octroi de la dernière aide fédérale Covid de 1.259.754€ relative au 1^{er} trimestre 2022, soit une diminution de l'aide fédérale de 2.384.916€ par rapport à l'année 2021.

- L'augmentation de l'activité et l'indexation avec un impact sur les forfaits Inami, les honoraires et les recettes pharmaceutiques.
- Les autres produits d'exploitation stables avec d'une part une augmentation de récupérations et subventions diverses et d'autre part le transfert de l'activité Poliade vers le CHP (forfaits et charges) en 2022.

- L'augmentation des produits exceptionnels suite à la reprise de la provision pour charges de pensions statutaires d'un montant de 30.738.517€ et aux recettes des années antérieures dont le déport de facturation et l'aide fédérale Covid 2021.
- L'augmentation des coûts d'approvisionnement suite à l'inflation, au coût de l'énergie (+40%) et à l'augmentation des produits pharmaceutiques. L'inventaire des produits du labo ayant été comptabilisé pour la 1^{ère} fois en 2022 pour un montant de 614.583€, avec impact positif sur les charges d'approvisionnement.
- L'augmentation des services et biens divers avec l'augmentation des frais de location de matériel, du coût des transports des patients et des frais de maintenance médicale.
- Un effort particulier réalisé pour limiter l'appel à l'intérim qui reste circonscrit au personnel soignant, et ce pour des situations urgentes.
- L'augmentation des honoraires versés aux médecins en lien avec la croissance de la production d'honoraires.
- L'augmentation des charges salariales suite aux indexations successives et l'application des barèmes IFIC en année pleine.

Le surcroît de la masse salariale liée à l'application de l'IFIC n'est pas intégralement couvert par le financement octroyé au travers du BMF, soit une charge estimée à 3.281.000€.

- La diminution des provisions pour risques et charges, de 37.281.426€ en 2022 à 2.507.159€, suite principalement à la reprise de la provision de pension de 30.738.517€ et à la reprise de la provision destinée à couvrir le coût de l'IFIC 2021 de 4.477.927€.

2.3.2) Secteur des activités psychiatriques - CHP Chêne aux haies (secteur B)

L'évolution des principaux postes du compte de résultats peut se résumer aux éléments suivants :

- Le budget des moyens financiers évolue fortement en raison des multiples indexations, mais aussi parce que certaines activités ayant un tropisme psychiatrique, ont été transférées du secteur A vers le secteur B au 1^{er} janvier 2022 (Rhéseau et For-K).

Le poste BMF augmente également en raison d'un relèvement des provisions IFIC et Accord social 2022- Conditions de travail (cette dernière majoration finançant une augmentation de 400 € bruts de la prime d'attractivité).

- Les honoraires médicaux augmentent fortement (+48.7 %) en raison d'une restructuration de l'activité des psychiatres de l'intercommunale, qui ont recentré leurs activités autour du CHP Chêne aux haies au 1/1/2022.

- le prix d'hébergement au 1/7/2022 est fortement impacté par l'activation des m² relatifs à la construction du nouveau pavillon DALI.
- La rubrique « autres produits d'exploitation » est influencée en particulier par le transfert, au 1^{er} janvier 2022, de l'activité du CRF Poliade du secteur A vers le secteur B : + 1.031.143 €.
- Au niveau des produits exceptionnels, l'élément le plus marquant est la reprise de la provision pour charges de pensions statutaires, décidée en séance du Conseil d'administration du 12 avril 2023 (+ 9.393.096,68 €).
- En ce qui concerne les Approvisionnements, Bien et services divers, on notera essentiellement :
 - Une augmentation des achats de produits pharmaceutiques de 17,2 %, dont on retrouve la contrepartie dans les facturations de produits pharmaceutiques ;
 - Une diminution des achats de produits médicaux de 38,9 %, imputable à la réduction des acquisitions de moyens de protection contre le Covid ;
 - Une augmentation des frais énergétiques de 47,7 % ;
 - Une stabilisation des coûts d'intérim au niveau de 2021 (490.000 €).
- La masse salariale est portée par le rythme des indexations, mais aussi par l'application en année pleine des dispositions de l'IFIC et par le transfert du personnel des activités Rhéseau, For-K et Poliade.

Le surcroît de masse salariale liée à l'application de l'IFIC (de la RGB à 100 % pour les membres du personnel qui n'ont pas choisi l'IFIC) n'est pas intégralement couvert par le financement octroyé au travers du BMF, et le delta à charge de l'employeur est estimé, pour l'année 2022, à 554.000 €.

- Au niveau des réductions de valeur et provisions, la charge nette du contentieux est de 43.000 € (29.000 € de reprise pour couvrir les irrécouvrables constatés, et une nouvelle dotation de 72.000 € résultant d'une nouvelle évaluation du portefeuille de créances).

Une provision pour charges salariales liées à l'IFIC régionalisé a été actée à hauteur de 119.766 €.

- En charges exceptionnelles, une libéralité au profit du secteur C, d'un montant égal à celui de son déficit 2022, soit 2.380.067,18 €, est actée (solidarité volontaire entre les secteurs B et C, destinée à établir une compensation entre le bénéfice du secteur B et la perte du secteur C).

L'attribution de cette libéralité fera l'objet d'une décision d'approbation par les actionnaires lors des assemblées générales des deux secteurs concernés.

2.3.3) Secteur non hospitalier (secteur C)

L'activité n'y est pas toujours maximale (tensions sur le taux d'occupation des maisons de repos qui ne revient que progressivement à son niveau d'avant Covid, difficultés de recrutement dans le secteur des aides familiales)

Les éléments suivants ont eu un impact considérable sur le résultat 2022 du secteur C :

- 1) Les terrains et immeubles des secteurs transférés du CPAS de Mons sont exploités dans le cadre d'un droit d'emphytéose ; comptablement, le total des canons, correspondant à l'amortissement en capital du solde des emprunts conclus le CPAS de Mons a été comptabilisé au 1/1/2021 en classe 2 « Immobilisés » pour un total de 29.5 millions €, avec contrepartie dans un compte de « Dettes à long terme ».

Cette classe 2 est amortie pour la première fois en 2022, à raison de 4 %, ce qui génère une charge d'amortissement de près de 1.2 millions €.

- 2) La masse salariale a été bien maîtrisée malgré les indexations multiples, augmentant de seulement 197.941,60 €.

Les dispositions de l'IFIC sont applicables au secteur des maisons de repos à partir du 1/7/2022.

La liquidation effective n'a pas été possible en 2022, de sorte qu'une provision a été actée à hauteur des débours estimés, soit 191.918,82 €.

Le financement attendu a été comptabilisé en Autres produits d'exploitation, à hauteur de 285.430,20 €.

- 3) Les coûts de l'énergie augmentent considérablement, de 488.206,48 € à 745.770,37 €, soit + 52,8 % ; cette charge est toutefois tempérée par l'aide régionale accordée et à justifier sur base des factures de consommation (135.990 €).
- 4) L'occupation incomplète du quota d'APE au cours de l'exercice 2022, a conduit à limiter à 2.300.776,58 € le montant des recettes pouvant être considérées comme acquises.
- 5) En produits exceptionnels, il faut noter une recette de 443.642,86 € liée aux subventions du pacte wallon pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire : ce montant étant lié à une majoration de la subvention 2022 (calculée sur

base des effectifs 2021) qui ne se produira plus au cours des années suivantes, a été considéré comme recette exceptionnelle.

- 6) Enfin, une libéralité, d'un montant égal à celui du déficit du secteur C et consentie par le secteur B, égale à 2.380.067,18 €, est actée en produits exceptionnels (solidarité volontaire entre les secteurs B et C, destinée à établir une compensation entre le bénéficiaire du secteur B et la perte du secteur C).

L'attribution de cette libéralité fera l'objet d'une décision d'approbation par les actionnaires lors des assemblées générales des deux secteurs concernés.

3) Événements majeurs survenus après la clôture.

3.1 Apport de branche d'activité hospitalière secteur A (CHU Ambroise Paré) à la société coopérative NEW HELORA

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

L'objectif est la mise en oeuvre progressive et phasée d'une gestion opérationnelle intégrée du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Pôle Hospitalier Jolimont, par une intégration structurelle au sein d'une association sans but lucratif de droit privé.

Le transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) se réalisera en deux phases successives :

- Première phase : le CHUPMB transfère sa branche d'activité hospitalière secteur A à la société coopérative NEW HELORA ;
- Deuxième phase : la société coopérative NEW HELORA est transformée le jour même en ASBL.

Ce transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) s'effectue sous la forme d'un apport de branche d'activité s'élevant à 32.767.090,22 €, lequel apport est rémunéré par des actions attribuées au CHUPMB (participation du CHUPMB dans la société coopérative NEW HELORA).

Lors de la transformation de NEW HELORA en ASBL, les actions de la société coopérative NEW HELORA seront annulées, de telle sorte que la participation dans NEW HELORA, enregistrée à concurrence de l'apport de branche, devra faire l'objet d'une prise en charge, qui viendra en déduction des fonds propres du CHUPMB secteur A.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités

hospitalière secteur A (CHU Ambroise Paré) seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte de NEW HELORA à partir de cette date.

3.2 Cession de la branche d'activités « logistiques » à l'intercommunale logipôle

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

L'objectif est l'intégration des activités « logistiques » (issues de manière transversale des Secteurs A, B et C du CHUPMB et du PÔLE HOSPITALIER JOLIMONT) au sein de la nouvelle intercommunale société coopérative « LOGIPÔLE », constituée par acte notarié le 12 avril 2023.

La branche d'activités « logistiques » du CHUPMB fera l'objet d'une cession à titre gratuit de branche d'activité.

Concrètement, ce faisant, la cession à titre gratuit de branche d'activité aura pour effet juridique d'entraîner le transfert de plein droit au LOGIPÔLE des actifs et des passifs se rattachant à cette branche d'activité.

La cession de la branche d'activités « logistiques » s'opérant à titre gratuit, le CHUPMB ne recevra par conséquent aucune rémunération de quelque nature que ce soit (ni actions du LOGIPÔLE, ni toute autre forme de rémunération en espèces ou en nature) en contrepartie du transfert de cette branche d'activité.

En l'absence de contrepartie, les actifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de charges exceptionnelles dans le chef du CHUPMB, tandis que les passifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de produits exceptionnels.

L'actif net ainsi transféré constituera, par conséquent, une moins-value exceptionnelle dans le chef du CHUPMB.

Sur la base de la situation comptable au 31 décembre 2022, l'actif net des activités « logistiques » s'élève à :

- 384.211,63 € pour le Secteur A ;
- 231.278,31 € pour le Secteur B ;
- 24.956,14 € pour le Secteur C.

Soit, au total au niveau du CHUPMB, 640.446,08 €, charge qui se rapportera à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2023, conformément à la décision du Conseil d'administration du 12 avril 2023 considérant que cet élément ne devait pas impacter les comptes de l'exercice 2022.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités « logistiques » seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte du LOGIPÔLE à partir de cette date.

3.3 Conséquences patrimoniales

Ces opérations de réorganisation auront pour effet que :

- Les fonds propres du secteur A du CHUPMB seront réduits à concurrence de 32.767.090,22 € ;
- Les fonds propres demeurant au 1er janvier 2023 dans ce secteur seront positifs à concurrence de 57.697,53 €.

Par ailleurs, les fonds propres des autres secteurs du CHUPMB s'élèvent, au 31/12/2022, à :

- Secteur B : 57.718.853,80 €
- Secteur C : 683.209,14 €
- Secteur D : 49,58 €

4) Risques et incertitudes.

4.1 Restructuration des activités

La restructuration des activités évoquée au point précédent n'aura pas d'impact de trésorerie dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice 2022 tel qu'il mettrait en péril la continuité du fonctionnement de l'intercommunale.

En effet :

- Aucune ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire n'existe dans les secteurs A résiduel, B et C, la trésorerie de départ au 1^{er} janvier 2023 étant positive tous secteurs globalisés ;
- Sur base des modalités de prise en charge du coût salarial des agents statutaires du secteur A mis à disposition de NEW HELORA, l'estimation du résultat 2023 du secteur A résiduel est bénéficiaire et génère un cash-flow évalué à 1.500.923 €, le secteur, par sa nature, n'ayant par ailleurs aucun engagement de remboursement de crédits ; les fonds propres de ce secteur sont, au 1er janvier 2023, positifs à concurrence de 57.697,53 € ;
- Les modalités de prise en charge du coût salarial des agents statutaires postulent un système d'avances de trésorerie par NEW HELORA permettant au secteur A de ne pas devoir préfinancer les débours salariaux ;

- Les budgets de fonctionnement des secteurs B et C pour l'année 2023, tels qu'établis par le Conseil d'administration du 16 novembre 2022 et approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2022, ne sont pas significativement affectés par les opérations de restructuration du secteur A.

Dans la mesure où aucune circonstance interne ou externe (modification des règles de financement, nouveaux projets à impact financier important, ...) n'est intervenue depuis l'établissement de ces budgets, les résultats prévisionnels y afférents peuvent être considérés comme toujours cohérents.

Ces résultats provisionnels sont :

- Secteur B : + 1.789.328 €
- Secteur C : - 1.574.080 €

Le cash-flow prévisionnel 2023 est :

- Secteur B : + 3.551.754 €
- Secteur C : - 232.265 €

Au cours de l'année 2023, les remboursements en capital d'emprunt s'élèvent à :

- Secteur B : 1.066.899 €
- Secteur C : 1.743.685 €

Le delta (cash-flow – remboursement en capital) se monte à :

- Secteur B : + 2.484.855 €
- Secteur C : - 1.975.950 €

Au niveau de l'intercommunale considérée dans l'intégralité de ses secteurs, ces données prévisionnelles tablent donc sur un excédent de trésorerie par rapport aux remboursements de dettes échéant l'an, estimé à 2.009.828 €.

4.2 Evolution du contexte réglementaire

Aucune modification législative ou réglementaire susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation économique de l'intercommunale n'est identifiée.

5) Autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Ces circonstances ont été décrites au point 3 ci-dessus.

6) Indications relatives aux activités en matière de recherche et développement.

Néant.

7) Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

Néant.

8) Instruments financiers de couverture ou spéculatifs

L'intercommunale n'a pas recours à ce type d'instruments

9) Rachat d'actions propres

Non applicable

10) Conflits d'intérêts

L'organe d'administration confirme qu'il n'a pas eu de conflits d'intérêts au sens des dispositions légales applicables en vertu du Code des sociétés.

11) Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'un des membres du comité d'audit

L'organe d'administration confirme l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'un des membres du comité d'audit

Stéphane OLIVIER

Directeur général

Samy KAYEMBE

Président

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	1.720	495	1.225
Temps partiel	1002	921	101	820
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2.466	578	1.888

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	2.191.921	685.888	1.506.033
Temps partiel	1012	787.013	92.944	694.069
Total	1013	2.978.934	778.832	2.200.102

Frais de personnel

Temps plein	1021	113.748.411	35.884.324	77.865.087
Temps partiel	1022	39.056.009	4.812.175	34.242.834
Total	1023	152.804.420	40.696.499	112.107.921

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.439	586	1.853
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.054.108	801.037	2.253.072
Frais de personnel	1023	131.849.730	30.663.101	101.186.629
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1.947	850	2.454
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.659	816	2.215
Contrat à durée déterminée	111	265	21	208
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	23	13	31
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	526	89	586
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	255	37	280
de niveau supérieur non universitaire	1202	207	39	234
de niveau universitaire	1203	64	13	72
Femmes	121	1.351	761	1.867
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	523	294	724
de niveau supérieur non universitaire	1212	726	426	1.015
de niveau universitaire	1213	102	41	102
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	17	3	18
Employés	134	1.635	735	2.065
Ouvriers	132	295	112	371
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	25,5	53,2
Nombre d'heures effectivement prestées	151	50.493	92.993
Frais pour la société	152	2.166.385	176.291

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	454	53	486
210	132	28	150
211	298	19	309
212			
213	24	6	27

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	376	96	427
310	117	71	153
311	242	19	254
312			
313	17	6	20
340	12	26	28
341			
342	6	1	7
343	358	69	392
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	280	5811	911
5802	10.821	5812	37.275
5803	60.655	5813	189.864
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rémunération des administrateurs en 2022

1) Comité restreint

Président - Samy Kayemba : 32.046,87 €
Vice président - Dufrane Florent : 20.206,82 €
Vice présidente - Mélanie OUALI : 2.318,25 €
Vice président - Yves SMEETS : 1.053,74 €

2) CA 2022

ANDRE Yves 2.107,50 €
BAURAIN Pascal 632,25 €
CORDA Giovanna 1.686,00 €
CREPIN Vincent 1.475,25 €
CROMBEZ Barbara 1.896,75 €
DECOSTER Christa 1.686,00 €
DUBOIS Philippe : 843,00 €
DUCOBU Jean 1.686,00 €
FOURMANOIT Fabrice 2.107,50 €
HARMEGNIES Bernard 1.053,75 €
MEUNIER Marie 4.425,75 €
NINFA Giuseppina 2.107,50 €
OSIYER Brahim 3.793,47 €
TORREKENS Alain 2.529,00 €
VANDENBROUCK Line 1.686,00 €
WILLEMS Steve 1.896,75 €

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

CRISE SANITAIRE COVID

I. Mesures relatives à l'année 2020.

Aucun élément nouveau n'étant intervenu, et les décomptes finaux n'ayant pas encore été notifiés aux hôpitaux par le SPF Santé Publique, les estimations comptabilisées initialement pour l'année 2020 n'ont fait l'objet d'aucune modification.

II. Mesures relatives à l'année 2021.

Le Gouvernement Fédéral, a pris un arrêté royal le 26 septembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Cet arrêté royal visait notamment l'extension temporelle jusqu'au 30 septembre 2021 des forfaits surcoûts repris au poste 1 (interventions forfaitaires : forfaits surcoûts liés aux patients Covid et forfaits surcoûts liés aux patients non Covid) et au poste 4 (lits réservés).

L'impact sur les comptes 2021 de la comptabilisation des interventions estimées pour l'exercice 2021 s'élève à :

- CHU Ambroise Paré : 3.644.670,07 € (soit poste 1 patients Covid et non Covid des 3 premiers trimestres 2021 + poste 1 patients Covid du 4^{ème} trimestre 2021)
- CHP Chêne aux haies : 486.583,14 € (soit poste 1 patients Covid et non Covid des 3 premiers trimestres 2021).

Aucun élément nouveau n'étant intervenu, et les décomptes finaux n'ayant pas encore été notifiés aux hôpitaux par le SPF Santé Publique, les estimations actées dans les comptes 2021 n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Par arrêté royal du 6 septembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020, l'intervention relative aux postes précités a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

L'impact estimé de cette prolongation pour l'exercice 2021 est actée en recettes d'années antérieures dans les comptes 2022 et s'élève à :

- CHU Ambroise Paré :
- CHP Chêne aux haies : 166.964,38 €

III. Mesures relatives à l'année 2022.

L'impact estimé, limité au 1^{er} trimestre 2022, de la prolongation introduite par l'arrêté royal du 6 septembre 2022, est actée dans les comptes 2022 et s'élève à :

- CHU Ambroise Paré :
- CHP Chêne aux haies : 190.019,38 €

**PRECISIONS QUANT AUX IMPACTS FINANCIERS DE L'APPLICATION DE L'IFIC AU
1/7/2021 DANS LE SECTEUR DES HÔPITAUX**

Le CHUPMB a pris en résultat les montants forfaitaires financés et fixés par AR pour les fonctions activées avec effet rétroactif au 1er juillet 2021.

L'impact sur le résultat est de 7.542.741 € dont 5.139.510 € sur le résultat courant et 2.403.231 € sur le résultat exceptionnel pour le CHU Ambroise Paré.

Pour le Chêne aux Haies, l'impact total s'élève à 2.408.165 €, dont 1.727.169 € sur le résultat courant et 680.996 € sur le résultat exceptionnel.

Les modalités de révision des forfaits octroyés n'étant pas connues à ce jour, le solde du financement à percevoir au travers du BMF a été comptabilisé dans les estimations de rattrapage à concurrence de 211.331 €.